Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_203-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Eric DYEVRE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER

Monsieur Eric DYEVRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DIVERS

DELIBERATION N°2025/203 – TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2026

Présents : 29 **Représentés** : 04 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_203-DE

Chaque année, au plus tard au mois de décembre, le conseil municipal adopte les tarifs qui s'appliqueront au 1er janvier de l'année suivante.

Les évolutions tarifaires retenues pour l'année 2026 suivent le rythme de l'inflation et se positionnent autour de 1.5% en moyenne sauf exceptions liées pour la plupart à l'évolution du coût des marchés.

Les évolutions notables sont les suivantes :

- Éclairage public : augmentation en cohérence avec l'évolution des prix des marchés.
- Voirie communale : Ajustement significatif des tarifs pour refléter les prix actuels des marchés (mobilier urbain : légère baisse, marquages routiers : forte hausse)
- Port : Ajout de tarifs pour des mouillages professionnels au Bec de la Vallée. (Voté au conseil portuaire du 19/11/2025).
- Maison des Jeunes – SPOT : Introduction de nouveaux tarifs pour mini camps et séjours ski/Starnberg.
- Médiathèque : mise à jour des coûts d'impression.

Pour mémoire, les tarifs relatifs au secteur de l'enfance-jeunesse, ainsi que la piscine, le COSEC et le stade feront l'objet d'une actualisation des tarifs à la fin du 1er semestre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « Finances et investissements » du 1er décembre 2025,

Considérant la nécessité d'actualiser pour 2026 les tarifs en vigueur en 2026 ou de les reconduire, en adéquation avec les services rendus par la commune et les besoins des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : De fixer les tarifs, taxes et redevances pour l'exercice 2026, avec effet au 1er janvier 2026, tels qu'ils figurent dans le recueil ci-joint.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Eric DYEVRE

Le Maire

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 18 DEC. 2025 et affichée en Mairie, le 18 DEC. 2025